

# S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 février 2021 A 20H00

**DATE DE CONVOCATION** : 10 février 2021

**Délégués présents :**

Maurice DEBRAND (délégué titulaire), Dominique FLACHER (délégué titulaire), Philippe PELLET (délégué titulaire), Brigitte BRESSAN (déléguée titulaire), Albane PINEDE (déléguée suppléante), Pascale CHOTEL (déléguée suppléante),

**Délégués excusés :** Sandrine MILLIAT (déléguée suppléante), Brice BONAVIA (délégué suppléant),

**Secrétaire de séance :** Dominique FLACHER

**1. Approbation du compte rendu du 12 janvier 2021**

Le Compte-rendu du précédent Conseil syndical a été transmis à tous le 15 janvier 2021.

Il est approuvé en séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2. Délibérations :**

**Délibération n°2021-01 :** Budget- subvention OCCE 2021

L'objectif, partagé par les 2 Communes membres, est de stabiliser les dépenses de fonctionnement du SIVU. La préparation du budget 2021 nécessite de se prononcer sur les subventions qui seront accordées au titre de l'année 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** de limiter à 5000,00 €, l'attribution d'une subvention forfaitaire à l'OCCE pour 2021.

**Délibération n°2021-02 :** RH- modification contrat Océane Fagot

A la demande de l'intéressée, et, après analyse des besoins d'organisation des services de Cantine/garderie, il est proposé de réduire la durée hebdomadaire effective de travail de Mme Océane Fagot de trente minutes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette modification sera mise en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**VALIDE** la modification de contrat de Mme Océane Fagot et **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires (arrêté et avenant au contrat)

**Délibération n°2021-03 :** Mise à jour convention de mise à disposition d'Alexandre Poncet

La convention de mise à disposition de l'agent technique municipal de Tramolé au SIVU Culin-Tramolé est à remettre à jour, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le projet de convention, finalisé en séance, est proposé avec un volume annuel d'heures de mise à disposition de 260H maximum.

Le suivi des prestations par le SIVU est prévu trimestriellement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**VALIDE** le projet de convention de mise à disposition d'Alexandre Poncet ; et **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires.

#### **Délibération n°2021-04 : Demande de subvention « socle numérique**

Sur proposition du Ministère de l'Education Nationale, un appel à projet « socle numérique » est lancé en janvier 2021. Après échange avec le Directeur du groupe scolaire, il est proposé de monter un dossier relatif à un complément d'équipements numériques : 2 vidéos projecteur (VPI) avec tableau, 4 visualiseurs, un système de sauvegarde NAS en réseau.

Monsieur le Président du SIVU sollicite l'accord du Conseil pour déposer ledit dossier, étant entendu que le dossier sera présenté au Conseil Syndical avant envoi.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**AUTORISE** le Président à déposer le dossier et signer les documents nécessaires

### **3. Informations**

La liste des courriers départ émis par le SIVU entre juillet 2020 et décembre 2020 a été transmise aux délégués le 10 février 2021.

En raison de l'arrêt maladie de la secrétaire du SIVU, la liste des courriers départ et la liste des factures réglées seront transmises lors du prochain Conseil Syndical.

### **4. Débat/Points divers :**

#### **Budget 2021 :**

Le projet de budget 2021 a été présenté aux commissions communales de chaque Commune, qui ont validé la stabilité de la contribution annuelle des Communes à son niveau de 2020, soit 283 765 €. Conformément à la règle de répartition inscrite aux statuts, la part de Culin (767 habitants et 89 élèves) est de 133 258,00€, celle de Tramolé (792 habitants et 110 élèves) est de 150 506, 37 €. Le budget SIVU sera voté lors du prochain Conseil Syndical.

#### **Ressources Humaines et organisation des services :**

Le Président du SIVU a sollicité le CDG38 pour un audit RH (contrats, évolution salariale): Il est en cours depuis mis janvier et sera finalisé début mars 2021. Le point précis sera fait lors du prochain Conseil Syndical et les ajustements nécessaires seront réalisés une fois le rapport du CDG38 remis.

Florence Buttin est désignée pour suivre une formation « gestes de premiers secours ». La formation se déroulera sur 2 jours auprès du Lycée Bonnevaux, dès qu'une session sera ouverte.

L'organisation des services, issue d'évolutions successives au fil de l'eau, répond aux besoins, grâce à la bonne volonté des personnels, mais reste fragile vis-à-vis des aléas quotidiens. Le coût d'un audit général n'étant actuellement pas compatible avec le budget 2021, le Conseil Syndical retient de procéder, au cas par cas, à des ajustements d'opportunité.

La Communauté de Communes BIC souhaite que la mission d'accueil loisirs sans hébergement du mercredi après-midi soit transférée aux Communes, qui devront s'organiser en groupement pour mutualiser les coûts. Le Président du SIVU indique que lors du débat sur ce sujet le 26 janvier 2021, la quasi-totalité des maires présents a exprimé sa désapprobation. Le SIVU se positionnera une fois connu l'avis des deux Conseils municipaux sur ce sujet.

#### **Maintenance :**

Les salles de classe en panne de chauffage par géothermie, depuis novembre, pourraient être de nouveau alimentées courant mars, si les réparations en cours aboutissent favorablement. Concernant

la salle cantine dont le chauffage par géothermie est en panne depuis janvier, les investigations sont en cours. Ce dossier est particulièrement suivi car il constitue un risque majeur de dérive du budget.

**Investissements :**

Le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de rénovation des menuiseries extérieures a été déclaré inéligible par la Région AURA. Les syndicats de Communes ne peuvent bénéficier des dispositifs « plan de relance » exclusivement réservés aux Communes. Le dossier est abandonné pour 2021.

**5. Tour de table/questions diverses :**

Rencontre avec le Sou des Ecoles prévu le 26 février à 18H.

**6. Date du prochain conseil syndical**

Le prochain conseil syndical est fixé au 16 mars 2021 à 20h00.

**La séance est levée à 21H45.**

**Membres présents :**

Prénom / Nom	Signature	Prénom / Nom	Signature
Maurice DEBRAND		Sandrine MILLIAT	Excusée
Dominique FLACHER		Pascale CHOTEL	
Philippe PELLET		Albane PINEDE	
Brigitte BRESSAN		Brice BONAVIA	Excusé